

## QUE SIGNALER ?

**Un contenu ou un comportement illicite, c'est-à-dire qu'il doit être interdit et puni par la législation française.**

**Un contenu public de l'internet, c'est-à-dire auquel tout internaute peut se retrouver confronté : site Internet, blog, forum, propos sur un tchat, page de réseau social, etc.**

**Il ne doit pas s'agir d'une affaire privée, avec une personne que vous connaissez, même si elle utilise Internet pour vous nuire. Dans ce cas, présentez-vous dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.**

Internet est un espace de liberté et de communication, et non une zone de non-droit.

L'internaute confronté à des contenus ou des comportements illicites (escroquerie, incitation à la haine, pédopornographie, apologie du terrorisme) sur la « toile » a la possibilité d'envoyer un signalement sur le portail du ministère de l'Intérieur.

Les signalements seront traités par des enquêteurs experts de la plateforme.

[www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)

**POLICE NATIONALE**



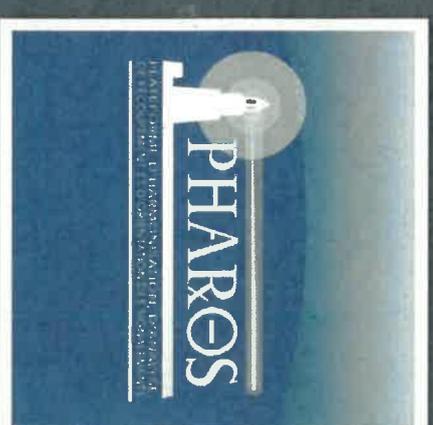
**Gendarmerie  
NATIONALE**  
*Plus pour la France*



Si vous êtes témoin ou victime de faits ou de propos nécessitant une intervention immédiate des services de secours, par exemple une agression, un accident, une tentative de suicide, composez le 17, n'utilisez pas le site :  
[www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)

**POLICE NATIONALE**

**Un contenu ou un comportement illicite sur Internet?**



Je signale sur la plateforme Pharos  
[www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)



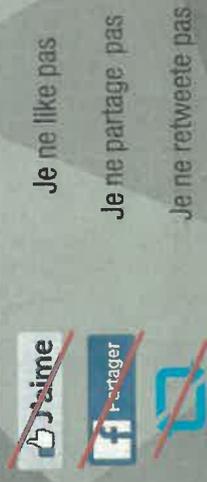
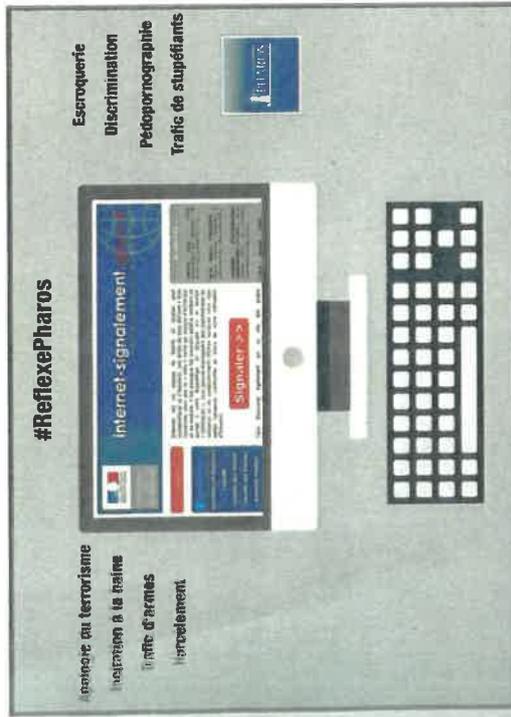
## SIGNALER UN CONTENU ILLICITE ?

## QUE DEVIENNENT VOS SIGNALEMENTS ?

## BON À SAVOIR

### ► Le signalement n'est pas plainte en ligne

Si vous êtes victime d'une infraction, vous devez déposer plainte en vous rendant dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.



Je ne like pas  
Je ne partage pas  
Je ne retweete pas

N'incitez pas les internautes à signaler « en masse » un contenu illicite de l'Internet. La plateforme PHAROS traitera le contenu dès le premier signalement reçu.

Ils sont traités par les policiers et les gendarmes de la Plateforme d'Harmonisation, d'Analyse, de Recoupement et d'Orientation des Signalements (PHAROS) de l'Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication (OCLCTIC).

Après recoupement des signalements reçus, les enquêteurs de la plateforme PHAROS procèdent aux constatations, qualifient les faits et prennent toutes les mesures conservatoires. Ils saisissent ensuite un service de police ou de gendarmerie territorialement compétent ou informent les autorités étrangères pour la poursuite des investigations.

► **Victime d'escroquerie ?**  
Pour tout renseignement sur les escroqueries, notamment sur Internet, un service spécialisé est à votre disposition :  
**INFO ESCROQUERIES 0805 805 817**  
*(Lundi - Vendredi de 9h00 à 18h30, appel gratuit)*

► **Courriel malveillant, pourriel ?**  
Si vous avez simplement reçu un pourriel (spam), utilisez le site Signal Spam :  
**www.signal-spam.fr**

► **Victime de phishing/hameçonnage ?**  
Le phishing est l'envoi massif de mails, non ciblés, demandant des informations sensibles (téléphones ou des informations bancaires) ou encourageant à visiter de faux sites web. Vous pouvez signaler une adresse URL de phishing directement sur le site de Phishing Initiative :  
**www.phishing-initiative.fr**

Pour un problème de consommation, de qualité ou de sécurité de produits commerciaux, écrivez à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes :  
**www.economie.gouv.fr/dgccrf/coordonnees-des-DDPP-et-DDCSPP**